

## Formation Sous-Section 4 Encadrant Technique - Formation préalable

### Détail de la formation :

La formation s'adresse aux opérateurs de diagnostics.

Vous devez fournir un certificat médical spécifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire



### Programme de formation :

#### Partie théorique :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Les exigences du Code de la Santé Publique et du Code du Travail
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les obligations du donneur d'ordre
- Les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations

#### Partie pratique :

- Evaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Etablissement des notices de postes, choix des méthodes de travail
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Choisir, utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle et collective adaptés

A l'issue de la formation, une évaluation des compétences valide les capacités des participants qui obtiennent ainsi l'attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

*Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.*